



DISTRICT DE FOOTBALL TARN ET GARONNE

Saison 2020/2021

Commission de Gestion des Compétitions

Commission Féminines Seniors

PV n° 1

La commission Féminines Seniors s'est réunie le Samedi 05 Septembre 2020 au siège du District de Football sous la présidence de Chrystelle Cancho, assistée de Daniel Tristan Conseiller technique départemental ainsi que de Romaric Arnon Conseiller technique.

Clubs présents (9) :

- BESENS AS représenté par : PONSONNET Tomy
- AUCANVILLE VS : DAVONSAC Laëtitia
- AV LAVITTOIS : SANCHEZ Elodie et PIGNER Jean-baptiste
- MONTAUBAN J ESP : CASTRO José
- US MALAUSAIRE : LEVIS Christelle et QUARIN Nathalie
- FC MONTPEZAT PUYLAROQUE : BRO Georges
- COQUELICOTS MONTECHOIS : BLANC Cedric et DALENC Laurent
- ST CAUSSADAIS : GLIZE christophe
- LAMAGISTERE AV : MARSAN Daniel

- Bilan saison passée avec au 22 juin accession pour Gandalou qui finit 3°. Refus des clubs de Bessens et de Malause pour la montée en ligue ainsi que Montauban Football Club (U19F déjà relégué en R2)
- Présentation et information sur les licences (subvention pour le football amateur). Faire la demande si pas faite de l'aide de 10€/licence.
- Point sur les règles sanitaires pour la reprise des clubs : RASSURANTE
- Vigilance sur la reprise physique (arrêt de la saison précédente COVID)
- Présentation du module animatrice qui aura lieu le samedi 10 octobre à Gandalou

CHAMPIONNAT SAISON 2020-2021 :

- 9 équipes engagées
- Forme de pratique à 11x11
- 18 journées +Five (pratique diversifiée obligatoire)
- Coupe du Tarn et Garonne avec Finale de la coupe Tarn et Garonne à 11 à valider en Janvier
- Pas de report de match sauf arrêté municipal (terrain impraticable)
- Forfait pour refus de match
- Les journées de Five se joueront les Vendredis 21h00 (rdv 20h), 2 soirées (18 décembre et 12 février)
- Proposition du calendrier avec la première journée le 03/04 octobre 2020
- Dans la mesure du possible, un maximum de rencontre les vendredis soirs seront couverte par un arbitre officiel.
- Quelques points sur la règlementation :
 - Les joueuses U16 F et U17F peuvent pratiquer en Senior F dans les compétitions de Ligue et de District, sur décision des Comités de Direction des Ligues et dans la limite de trois joueuses U16 F et de trois joueuses U17 F pouvant figurer sur la feuille de match. Les autorisations de sur classement prévues aux alinéas a) et b) figurent sur la licence de la joueuse sous la mention « surclassé article 73.2 ». Cette autorisation de sur classement est soumise aux prescriptions de l'article 72.1. 4. En cas d'infraction aux dispositions du présent article, est appliquée la sanction prévue au Titre 4. 4. En cas de litige sur un sur classement, la Commission Fédérale Médicale peut être saisie du dossier.

- **obligation d'un éducateur possédant le module sénior avant le 1 avril 2021 (date du module senior le 10-11 Décembre à Montauban)**

- **Lorsque, pour une cause tout à fait exceptionnelle et relevant de l'appréciation de la Commission de Gestion des Compétitions, un club se trouve amené par la suite à solliciter un changement de date ou une inversion de match, la demande ne peut être examinée qu'à la condition d'avoir été formulée 10 jours au moins avant la date fixée pour le match, accompagnée de l'accord du club adverse. Cette modification doit se faire par Foot Club.**

La Présidente de la commission féminine